



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PME

Question écrite n° 115289

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur les revendications de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME). Il apparaît nécessaire pour la CGPME d'alléger durablement le coût du travail. Pour cela, la CGPME soutient l'idée d'intégrer définitivement cet allègement de charge dans le barème des cotisations de sécurité sociale, la part de l'employeur devenant progressive en prenant en compte le niveau de salaire, jusqu'à 1,6 fois le SMIC. Il le remercie de bien vouloir l'informer à ce propos.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115289

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 7947

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)